

DOSSIER DE CANDIDATURE :

PRIX JEUNE TALENT AGORA DES DIRECTEURS DE LA SECURITE 2010

Sommaire

1^{ère} PARTIE : PRÉSENTATION DE L'AGORA DES DIRECTEURS DE LA SECURITE

- Principe et fonctionnement P 4
- Carte d'identité P 6
- Charte P 7
- Historique P 8

2^{ème} PARTIE : PRIX DU JEUNE TALENT DE L'AGORA DES DIRECTEURS DE LA SECURITE

- Rétro-planning P 11
- Jury P 12
- Les récompenses P 12
- Règlement P 13

3^{ème} PARTIE : ANNEXE

- Fiche de renseignements P 16

1^{ère} PARTIE :

**PRESENTATION DE L'AGORA
DES DIRECTEURS DE LA
SECURITE**

Principe et fonctionnement

Agora Clubs S.A.S. S.A.S. est le spécialiste de l'externalisation de services dédiés à vos communautés (fédérations, associations, syndicats...)

Pour votre communauté, Agora Clubs met à votre disposition des compétences et des outils vous permettant d'optimiser vos coûts et votre gestion du temps.

Agora Fonctions, une des activités d'Agora Clubs SAS, compte 14 communautés. « Les Agora Fonctions », regroupent plus de 1000 membres issus d'entreprises de + de 500 salariés sans prestataires.

Chaque communauté est pilotée par un comité de pilotage indépendant en charge des décisions stratégiques (choix des membres, des partenaires, des contenus, etc.).

➤ Qu'est que l'Agora des Directeurs de la Sécurité ?

Notre communauté est indépendante et pilotée par des Directeurs de la Sécurité et/ou de la Sûreté en activité dans une entreprise de plus de 500 salariés ou dans un groupe.

Nous échangeons nos visions et points de vue dans un climat de confiance, d'efficacité et de convivialité.

L'Agora des Directeurs de la Sécurité est l'une des 14 communautés du réseau « Agora Fonctions » (www.agorafonctions.com), regroupant plus de 1000 membres. Tous les clubs s'inscrivent dans un même courant de pensée : un réseau de décideurs en « grandes entreprises », interalliés pour ensemble, trouver les meilleures solutions.

➤ Pourquoi être membre ?

- Être prospectif en captant les tendances et les enjeux de son métier.
- Être performant dans son pilotage au quotidien en confrontant ses idées ou projets auprès du réseau.
- Apprendre des autres et aux autres.
- Être dans une communauté homogène dans sa fréquentation et interalliée dans la contribution de chacun de ses membres.

Le tout pour ensemble, trouvez les meilleures solutions !



Principe et fonctionnement (suite)

➤ Quel format, quel moyens ?

Les rendez-vous sont en format « dîner-débat » ou « cocktail-dînatoire » et se tiennent le soir de 19h00 à 23h00 (un rendez-vous par mois en dehors des vacances scolaires).

- Vous avez besoin de **soliciter la communauté sur une problématique**, deux outils vous sont proposés :

1) **la Question-Flash**

2) **l'accès à l'annuaire électronique sécurisé**

- Vous voulez des informations ou vous avez des informations à communiquer à la communauté, **des e-newsletters** et des **Flash-Infos** sont à votre disposition.
- Vous ne pouvez pas assister à un rendez-vous, une restitution de la vision de l'Invité d'Honneur vous est livrée par e-mail, c'est le « **360°** ».

➤ Cotisation ?

Les membres payent une cotisation annuelle de 400,00 € HT

➤ Ils ont choisi l'Agora des Directeurs de la Sécurité ?

ACFCI, AFSSAPS, AGF, AIR France, AIRBUS SAS, ALTRAN, AMERICAN EXPRESS CARTE France, AREAS ASSURANCES, AVENANCE, BARCLAYS, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE France, BNP PARIBAS, BOMBARDIER TRANSPORT France, BOUYGUES CHALLENGER, BOUYGUES ETDE, BPCE, BRISTOL-MYERS SQUIBB, C&A France, C.C.I DE CALAIS, CALYON, CARBONE LORRAINE COMPOSANTS, CEB, CENTRE TRANSFUSION SANGUINE DES ARMÉES JEAN JULLIARD, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, CHRONOPOST, COCA-COLA ENTREPRISE, COFELY GDF SUEZ, COLAS, COLIPOSTE, COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE, COMPAGNIE DES ALPES, CONFORAMA, CONSORTIUM STADE DE France, CORA, COVIDIEN, DACHSER France, DECATHLON, DEXIA, DHL EXEL SUPPLY CHAIN, EDF, FM LOGISTIC CORPORATE SAS, FNAC SA, FRANCE 24, France, PRINTEMPS, GDF SUEZ, GECINA, GEFCO, GEORGIA PACIFIC, GROUPE BB HOTELS, GROUPE CHEQUE DEJEUNER, HERMES SELLIER, HOTEL HILTON, HOTEL MARRIOTT, HSBC France, IBM France, IKEA France, IMPRIMERIE NATIONALE, INEO SUEZ, INSTITUT PASTEUR, INTERTECHNIQUE, IPSEN, LA BANQUE POSTALE, LA REDOUTE, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, L'OREAL PRODUITS DE LUXE et bien d'autres !

Objectif : ENSEMBLE, TROUVONS LES MEILLEURES SOLUTIONS



Carte d'identité



➤ **Date de naissance : 6 septembre 2006**

➤ **Gouvernance :**



Président

- **Pierre Grard**, Directeur Transverse Sûreté-Sécurité de Bouygues-ETDE



Vice-présidents

- **Jacques Kerdoncuff**, Responsable Division Sécurité-Sûreté de la Société Générale
- **Patrick de la Gueronnière**, Directeur Prévention des Risques de la Fnac



Membres du comité de pilotage

- **David Grard**, Manager Surveillance de Cora
- **Gilles Veber**, Directeur de la Sécurité des Personnes, des Biens et de l'Environnement de Thales Systemes Aeroportes
- **Philippe Guillot**, Manager Sécurité de McDonald's France
- **Dominique Fantini**, European Loss Prevention Senior Manager d'Office Depot

Relations Membres : Régine Boissier, Responsable des Services Généraux de Gefco

➤ **Friendly Partners :**



ASSA ABLOY



➤ **Nombre de membres et en cours :** 180

➤ **Signe particulier :** Les Membres sont les Directeurs de la Sécurité et/ou de la Sûreté d'entreprises de + de 500 salariés (prestataires refusés)

➤ **Adresse :** L'Agora des Directeurs de la Sécurité est hébergée chez Agora Clubs – 42, avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS

➤ **Web :** www.agorasecurite.com.com



Charte



ARTICLE 1 :

Objet du Club :

Créer un lieu permanent et régulier, d'échange et de partage d'expériences favorables à une fertilisation réciproque, entre toutes celles et tous ceux qui, en raison de leurs engagements professionnels :

- ont une approche prospective de la sécurité
- un même goût pour les approches innovatrices et pour penser autrement les enjeux de tous ordres qui font notre actualité.

ARTICLE 2 :

Composition :

Les Membres du Comité de Pilotage sont obligatoirement issus des membres actifs (confère article 2.2).

Ils sont les représentants des membres, ils agissent en étant la force de proposition et les garants de la qualité des productions (rendez-vous) et des contenus auprès d'Agora Clubs.

La liste des membres du Comité de Pilotage est disponible sur le site internet – www.agorasecurite.com, (onglet « CLUB », puis « COMITE DE PILOTAGE »).

2- 2 – Les Membres actifs sont obligatoirement Directeurs de la Sécurité d'un Groupe ou d'une Entreprise de plus de 500 Salariés.

La validation ou non des candidatures par le Comité de Pilotage, après analyse des dossiers, se fait à la « majorité ».

Pour ceux exerçant ce métier dans une entreprise inférieure à 500 Salariés et présentant une valeur ajoutée pour le Club : ils seront acceptés à la seule condition que leur dossier de candidature soit validé à l'unanimité par le Comité de Pilotage.

2- 3 – Les Directeurs de la Sécurité des Partenaires sont des invités du club, pendant la durée du contrat et sont considérés comme « Membre ».

2- 4 – Dans tous les cas, les membres du Comité de Pilotage et les membres actifs payent une cotisation annuelle.

La participation au premier rendez-vous est gratuite, les rendez-vous suivants nécessitent le statut de « Membre »

Sur l'ensemble des 8 rendez-vous annuels, le « Membre » a la possibilité en cas d'indisponibilité, de se faire représenter 3 fois par l'un de ses collaborateurs.

Il est bien entendu qu'un « Membre » ne répondant pas ou plus à l'une de ces obligations, perd son statut de « Membre ».

Toute forme de départ d'un « Membre » de sa Société, concède son statut à son remplaçant pour la période restant à courir, si et seulement si, le paiement de la cotisation a été réalisé par sa société.

2- 5 – Seront refusées les candidatures des Directeurs de la Sécurité exerçant leur métier dans les Entreprises, dont l'activité commerciale s'exerce directement auprès des Membres de l'Agora des Directeurs de la Sécurité.

ARTICLE 3 :

Neutralité et indépendance du club :

Le club se déclare indépendant de toute organisation politique, religieuse, ou syndicale et s'interdit toute prise de position formelle.

Espace d'engagement citoyen, le club se donne pour règle de garantir la libre expression des opinions de ses adhérents dans un cadre pluriel.

La liberté de parole et de pensée est totale à l'intérieur du club, dans le respect des opinions d'autrui.

ARTICLE 4 :

Confidentialité :

Si les informations diffusées au sein du club peuvent, d'une façon générale, être librement exploitables, les membres et les partenaires s'engagent à respecter la confidentialité d'une information pouvant porter préjudice à l'une ou l'autre des parties. Il appartient aux membres et aux partenaires d'exprimer le caractère confidentiel des propos engagés.

L'expression « voix off » pouvant être retenue comme indicateur d'une information confidentielle.

ARTICLE 5 :

Mode comportemental :

Les membres et partenaires s'engagent dans le respect des uns et des autres, d'avoir une attitude d'ouverture, de partage et de convivialité.

Mode relationnel :

La mixité des secteurs d'activité, associée à l'harmonisation des tailles de nos sociétés, constituent les bases matérielles d'une capacité d'échange à forte valeur ajoutée. Les membres et les partenaires s'engagent à la pratique d'un mode d'échange équitable et généreux constituant la base humaine, nécessaire à l'atteinte de notre objectif : le développement professionnel et personnel.

Les membres ou partenaires ne respectant pas cet article s'exposent sur une décision du comité de pilotage à une exclusion.

ARTICLE 6 :

Promotion du club

Chaque membre s'engage à participer à l'effort coordonné de promotion du club.

ARTICLE 7 :

Fiche signalétique :

Chaque membre est tenu de renseigner l'intégralité des informations sur la fiche signalétique.

Confidentialité de la fiche :

Ces renseignements seront strictement confidentiels et ne seront destinés qu'aux usages internes du Club.

Charte élaborée et validée par le Comité de Pilotage de l'AGORA DES DIRECTEURS DE LA SÉCURITÉ

Le 6 septembre 2006



Historique

➤ Avril 2006 :

Membre de l'Agora des Directeurs des Services Généraux, Pierre Grard de Bouygues ETDE demande à Agora Clubs de l'aider à créer un club dédié aux directeurs de la sécurité.

➤ Pierre Grard - Bouygues ETDE :

« C'est d'abord une équipe que j'ai choisi avec Agora. Une équipe qui m'a séduite par son ouverture d'esprit et par la convivialité qu'elle propose. Pour bâtir un club de professionnels, ces critères me paraissent un excellent vecteur de démarrage. Nous nous retrouvons autour de notre profession mais c'est la qualité d'accueil qui rend ces réunions vraiment profitables car elle permet de laisser libre cours à nos échanges. En terme de structure, le savoir-faire Agora nous fait gagner beaucoup de temps, ce qui est très appréciable ! »

➤ Juin 2006 :

Constitution du comité de pilotage - en présidence, Pierre Grard et vice-présidence, Jean Raoul Enfru accompagnés de Philippe Dore (Plastic Omnium) et Olivier Jauneau (Château de Versailles).

Patrick Haas, Directeur de la rédaction « En toute Sécurité », l'expert de l'information stratégique sur le marché de la sécurité en France et à l'international, rejoint le club pour y apporter son expertise et ses conseils.

Serge Marie du Guide Facilities rejoint la dynamique du club.

BFM RADIO, comme pour les autres clubs, confirme son adhésion en tant que partenaire Média.

➤ Juillet 2006 :

Samsic Sécurité signe l'accord de partenariat avec l'Agora des Directeurs de la Sécurité.

➤ Septembre 2006 :

Chubb rejoint le club en tant que second partenaire financier.

Deuxième réunion de comité de pilotage afin de consolider le planning rédactionnel, l'âme du club et la cooptation des membres.

➤ 11 octobre 2006 :

Lancement officiel du club. Premier rendez-vous et 45 participants (tout compris).



Historique (suite)

➤ Fin octobre 2006 :

Gilles Veber (Thales Aeronautique) rejoint les membres du comité de pilotage

➤ Fin novembre 2006 :

Création du site internet www.agorasecurite.com

➤ Septembre 2007 :

Régine Boissier (Gefco), Jacques Kerdoncuff (Société Générale) et Philippe Le Goff (Disneyland Resort Paris), rejoignent le comité de pilotage

➤ Octobre 2007 :

Au bout de 8 rendez-vous (un an d'existence), le club compte **71 Directeurs de la Sécurité** en tant que membres.

➤ Juillet 2008 :

Election d'un nouveau comité de pilotage qui est composé de :

- ✓ Régine Boissier, GEFCO
- ✓ Jean-Raoul Enfru, MUSEE DU LOUVRE
- ✓ Jacques Kerdoncuff, SOCIETE GENERALE
- ✓ Gilles Veber, THALES
- ✓ Paul-Vincent Valtat, PORT AUTONOME DE PARIS
- ✓ Frédéric Arthur, DHL
- ✓ Patrick de la Guéronnière, FNAC
- ✓ Dominique Fantini, OFFICE DEPOT
- ✓ David Grard, CORA
- ✓ Philippe Guillot, McDonald's France
- ✓ & Pierre Grard, BOUYGUES ETDE

➤ Mars 2009 :

Le club compte **150 Directeurs de la Sécurité et/ou de la Sûreté**.

➤ Septembre 2009 :

Jean-Raoul Enfru quitte Le Musée du Louvre et le club pour intégrer une société prestataire de services.

L'agora des Directeurs Sécurité est aujourd'hui le premier réseau de France en matière de sécurité.





2ème PARTIE : PRIX DU JEUNE TALENT DE L'AGORA DES DIRECTEURS DE LA SECURITE

Préambule

Le prix Jeune Talent Agora des Directeurs de la Sécurité est organisé par l'Agora des Directeurs de la Sécurité dans le but de récompenser un (ou une) étudiant(e) ayant fait preuve de dynamisme et de professionnalisme dans le domaine de la sécurité. La sélection des candidats s'effectue à partir d'un mémoire déjà réalisé durant l'année universitaire sur une thématique de la sécurité-sûreté. Agora souhaite contribuer à valoriser cette profession et à favoriser l'élosion de nouveaux talents.

Rétro-planning

❖ Du 4 janvier jusqu'au 30 juin 2010 : Préinscriptions.

- ✓ La fiche de préinscription (en annexe) doit être complétée.

Ce document doit être envoyé à Anne Weil par mail : aueil@agoroclubs.fr ou par courrier : Agora Clubs - 42, avenue de la Grande Armée – 75017 Paris

❖ Du 15 septembre au 30 septembre 2010 : Remise des éléments suivants pour valider sa participation au concours :

- ✓ La fiche de renseignements (en annexe) complétée.
- ✓ Une synthèse sur deux pages maximum du mémoire.

Ce document doit être envoyé à Anne Weil par mail : aueil@agoroclubs.fr ou par courrier : Agora Clubs - 42, avenue de la Grande Armée – 75017 Paris

❖ 15 octobre 2010 : Le jury sélectionne 5 lauréats.

❖ Du 18 octobre au 29 octobre 2010 : Après avoir été prévenus, les 5 lauréats sélectionnés doivent envoyer leur mémoire complet par mail ou par courrier à Agora Clubs - Contact : Anne Weil.

❖ 15 novembre 2010 : les 5 lauréats sélectionnés passeront devant le jury pour présenter leur mémoire et le jury statuera sur le finaliste.

❖ Novembre/décembre : Grande soirée de gala de l'Agora des Directeurs de la Sécurité avec la remise du Prix Jeune Talent.



Jury

Le jury est composé de 6 membres de l'Agora des Directeurs de la Sécurité et d'un représentant du journal En Toute Sécurité.

MEMBRES DE L'AGORA DES DIRECTEURS DE LA SECURITE

- **Président du jury : Dominique Fantini**, Office Depot
- **Roger Gonelle**, Société Générale
- **Olivier Dubau**, Hôtel Hilton
- **Philippe Gauthier**, Air France
- **Pascal Pech**, LCL
- **Virginie Ganiatchis**, Merck Sharp Dohme

REPRESENTANT DU JOURNAL EN TOUTE SECURITE

- **Patrick Haas**

Les récompenses

Le lauréat recevra ainsi :

- **Une carte Agora des Directeurs de la Sécurité** lui permettant d'être membre pendant un an : valeur 400 euros HT.
- **Un abonnement pendant un an au journal En Toute Sécurité** et un exemplaire de l'édition en cours de **l'Atlas En Toute Sécurité** : valeur 660 euros HT.
- **Un trophée** sous forme d'un objet défini par l'Agora des Directeurs de la Sécurité.
- **Un week-end** dans le réseau Hôtels & Préférence (dîners inclus) pour deux personnes : valeur de 501,12 euros TTC (frais de gestion inclus).
- **L'attribution d'un parrain** (membre du jury ou du comité de pilotage) qui l'aidera dans son insertion professionnelle par son soutien, ses connaissances.



Règlement

Prix Jeune Talent Agora des Directeurs de la Sécurité Règlement du concours

Article 1

Le prix Jeune Talent Agora des Directeurs de la Sécurité est organisé par l’Agora des Directeurs de la Sécurité dans le but de récompenser un (ou une) étudiant(e) ayant fait preuve de dynamisme et de professionnalisme dans le domaine de la sécurité. Par cette action, Agora souhaite contribuer à valoriser cette profession et à favoriser l’éclosion de nouveaux talents.

Article 2

Ce concours est réservé aux étudiants ayant effectué durant l’année en cours, une scolarité dans le domaine de la sécurité-sûreté, que ce soit dans un établissement supérieur privé ou public.

Article 3

La liste des établissements universitaires opérant en France en formation troisième cycle qui sont concernés par ce prix n'est pas limitée. Elle peut s'agrandir au fil des ans en fonction de la création d'un cursus sur la sécurité ou en raison de nouvelles relations nouées entre un établissement et l’Agora des Directeurs de la Sécurité.

Article 4

Le dossier de présentation du concours adressé aux établissements scolaires comporte le présent règlement, une notice sur l’Agora des Directeurs de la Sécurité, la date de remise du prix et la nature des prix attribués au gagnant.

Article 5

Le domaine traité concerne les différents aspects de la sécurité-sûreté à savoir la protection des biens et des personnes, la lutte contre la malveillance, la sécurité de l’homme au travail, la prévention des risques de tous ordres (industriels, financiers, économiques, etc.), l’intelligence économique, l’anti-terrorisme, la formation en sécurité etc.

Article 6

Tout étudiant du cycle de chaque établissement peut participer au concours.

Article 7

Les candidats adresseront un résumé d'une page, sous format électronique, de leur mémoire déjà réalisé durant l'année universitaire sur une thématique de la sécurité-sûreté, selon le champ d'activité décrit dans l'article 5. Le jury sélectionnera les 5 résumés les plus pertinents.

Article 8

Les 5 lauréats devront adresser leur mémoire sous forme électronique au jury. Les critères de sélection sont l’originalité de l’approche, la qualité du travail fourni, l’utilité réelle de l’étude pour les professionnels, etc.

Outre l’examen du mémoire écrit, le jury auditionnera les 5 personnes sélectionnées au cours d’un entretien d’une demi-heure. Si nécessaire les frais de déplacement seront pris en charge par Agora Clubs.

Article 9

Le jury est composé de 7 membres + 1 suppléant de l’Agora des Directeurs de la Sécurité (dont un représentant du journal En Toute Sécurité) choisis par les membres du comité de pilotage. La composition du jury peut être modifiée d'une année sur l'autre. Le président du jury est choisi par le jury annuellement. Une majorité simple permet de choisir le lauréat.

Article 10

Il n'y a qu'un seul lauréat par année.

Article 11

Le prix est décerné à l’occasion d’une soirée Agora des Directeurs de la Sécurité. Agora pourra choisir une autre manifestation pour la présentation du jeune talent.

Article 12

Les récompenses attribuées visent à donner au lauréat une meilleure connaissance des métiers de la sécurité, tout en lui offrant une visibilité personnelle dans le but de faciliter son insertion dans la profession. Il ne s’agit aucunement d’une promesse d’embauche ou d’une quelconque rémunération.



Règlement (suite)

Article 12 (suite)

Le lauréat recevra ainsi :

- une carte Agora des Directeurs de la Sécurité lui permettant d'être membre pendant un an : valeur de 400 euros HT,
- Un abonnement pendant un an au journal En Toute Sécurité et d'un exemplaire de l'édition en cours de l'Atlas En Toute Sécurité : valeur de 660 euros HT,
- Un trophée sous forme d'un objet défini par Agora,
- Un week-end dans le réseau Hôtel & préférences (dîners inclus) pour deux personnes : valeur de 501,12 euros TTC (frais de gitations inclus).
- Les frais liés au déplacement et les dépenses à caractère personnel sont à la charge du gagnant.
- L'attribution d'un parrain (membre du jury ou du comité de pilotage) qui l'aidera dans son insertion professionnelle par son soutien, ses connaissances...

Article 13

Tout candidat ou lauréat s'engage à respecter ce présent règlement.

Article 14

Un huissier mandaté par l'Agora des Directeurs de la Sécurité, certifie la validité de ce présent règlement et surveille le bon déroulement du processus deélection des candidats et de vote du jury.

Le règlement est déposé chez la SCP Eric ALBOU et Carolle YANA Huissiers de Justice Associés 32 rue de Malte 75011 PARIS.

Il peut être demandé sur simple demande à l'adresse suivante : AGORA CLUBS - 42 avenue de la Grande Armée - 75017 PARIS (remboursement au tarif lent en vigueur).

Article 15

L'Agora des Directeurs de la Sécurité se réserve le droit de communiquer dans les médias le nom du lauréat et le nom de l'Ecole.

Article 16

Propriété des projets et droits de reproduction

Tout candidat accepte que sa participation au concours emporte le droit pour la société d'utiliser son image à des fins de communication autour du présent concours et pour son propre compte.

Les auteurs autorisent l'annonceur à éventuellement utiliser leurs propositions, à les représenter, les reproduire et les exploiter, dans des communiqués et articles de presse, guides, documents publicitaires ou brochures, etc., et, à les transmettre à des tiers identifiés dans le cadre d'actions de communication ou dans les manifestations publiques de son choix, la présente clause valant cession expresse à l'annonceur par les auteurs de leurs droits patrimoniaux d'auteurs sur lesdites propositions.

Les auteurs conservent un droit moral sur leurs propositions, et en conséquence celui de voir leur nom cité chaque fois que leur proposition le sera.

Ladite cession de droits patrimoniaux comporte tant ceux de représentation que ceux de reproduction des auteurs, et ce, sur tous supports actuels ou futurs et dans quelque pays que ce soit.

La présente cession comporte également cession de l'annonceur des droits d'adaptation, droits dérivés et secondaires sur lesdites propositions.

La cession est consentie à l'annonceur pour avoir effet pour le temps que durera la protection légale de l'idée au profit des auteurs, de leurs ayants droits ou ayants causes, d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles et futures y compris les prolongations qui pourraient éventuellement être apportées à cette durée.

Les auteurs des propositions garantissent à l'annonceur la jouissance pleine et entière des droits cédés contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque. Il s'interdit de consentir toute autre cession de droit à des tiers sur les mêmes propositions.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi française « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant et peut demander que ces données soient effacées.

Pour exercer ce droit, il lui suffit d'écrire à

AGORA CLUB 42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris (remboursement au tarif lent en vigueur).



3^{ème} PARTIE :

ANNEXE

Fiche de préinscription

Informations sur l'école

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Informations sur l'étudiant

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Cursus scolaire :

Fiche de renseignements

Informations sur l'école

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Informations sur l'étudiant

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Cursus scolaire :

Sujet du mémoire :

Information sur le tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :